Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260629-DEL_2026_66-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
22 juin 2026

Date d'affichage :
22 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas, Mme TREMEUR Julie.
Absents : Néant

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ENTENTE POUR LA GESTION DU CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par délibération en date du 5 mai 2017, la commune avait adhéré à une entente intercommunale pour l'acquisition et la gestion du cabinet médical.

Il précise qu'une **nouvelle convention d'entente a été signée en 2024**, définissant les modalités de fonctionnement de cette entente et prévoyant que chaque commune membre désigne **trois représentants titulaires et un représentant suppléant** pour siéger au sein de l'instance de gouvernance.

Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

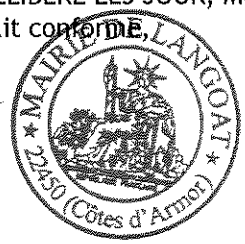
✓ **DÉSIGNE** en qualité de représentants titulaires de la commune au sein de l'entente pour la gestion du cabinet médical :
- M. DELISLE Hervé ;
- Mme MONTREER Muriel ;
- Mme TREMEUR Julie ;

✓ **DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant :
- Mme GLORION Maryvonne ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette désignation aux communes membres de l'entente et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE



La secrétaire de séance
P. MORVAN